

---

Renvoi au comité de salut public de l'adresse de la société populaire de Jonzac (Charente-Inférieure) qui se plaint de la calomnie dont elle a été victime, lors de la séance du 4 fructidor an II (21 août 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Renvoi au comité de salut public de l'adresse de la société populaire de Jonzac (Charente-Inférieure) qui se plaint de la calomnie dont elle a été victime, lors de la séance du 4 fructidor an II (21 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCV - Du 26 thermidor au 9 fructidor an II (13 au 26 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1987. p. 330;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1987\\_num\\_95\\_1\\_22207\\_t1\\_0330\\_0000\\_19](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1987_num_95_1_22207_t1_0330_0000_19)

---

Fichier pdf généré le 05/11/2020

## 8

Le citoyen Coquet présente à la Convention nationale un moulin de son invention, dont l'effet doit être de dépouiller le grain de toute mauvaise odeur.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

## 9

La commune de Saint-Nazaire, district de Guérande (2) adresse à la Convention nationale une pétition relative aux subsistances.

Renvoyée aux comités d'Agriculture et de Commerce réunis (3).

## 10

La société populaire de cette commune [Saint-Nazaire] félicite la Convention sur la chute des derniers conspirateurs et demande à changer son nom en celui de Port-Nazaire.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi de la demande au comité de Division (4).

## 11

La société populaire de Corbeil [*sic pour Corbeilles* (5)] invite la Convention nationale à rester à son poste et la félicite sur ses glorieux travaux. Elle annonce qu'elle envoie, pour les défenseurs de la patrie, 82 chemises, 17 cols, 11 paires de souliers, 3 draps, 9 onces de charpie, 10 onces 4 gros de galons d'or, 369 livres 5 s. en assignats, et 51 livres 10 s. 6 d. en numéraire, plus un cheval qu'elle a fait passer au dépôt de la 19<sup>e</sup> division.

Elle demande d'être autorisée à ajouter au nom de cette commune celui de la Montagne.

Mention honorable des dons, insertion au bulletin et renvoi aux comités d'instruction publique et de division (6).

(1) P.-V., XLIV, 37. Reproduite au *B<sup>in</sup>*, 7 fruct. (suppl<sup>t</sup>).

(2) Loire-Inférieure.

(3) P.-V., XLIV, 37.

(4) P.-V., XLIV, 37.

(5) Loiret.

(6) P.-V., XLIV, 38. Mentionné au *B<sup>in</sup>*, 5 fruct. (suppl<sup>t</sup>) pour les félicitations et reproduit au *B<sup>in</sup>*, 7 fruct. (suppl<sup>t</sup>) pour le détail des dons.

## 12

Les citoyens Laneuville et Miger font hommage à la Convention nationale de la gravure de Quinette, représentant du peuple, victime de l'infâme Dumouriez (1).

[Jean De BRY demande la mention honorable, motivée sur ce que Quinette souffre pour la patrie, et le renvoi au comité d'instruction publique] 2).

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité d'Instruction publique.

## 13

La société populaire de Jonzac, département de la Charente-Inférieure, félicite la Convention sur ses glorieux travaux et la chute du scélérat Robespierre. Elle se plaint de ce qu'on avoit peint les habitants de cette commune comme des contre-révolutionnaires, et fait passer l'état de ce que la commune et la société ont fourni en hommes et en dons pour la défense et les besoins de la patrie.

Mention honorable des dons, insertion au bulletin et renvoi au comité de salut public (3).

[La société populaire de Jonzac (Charente-Inférieure) annonce à la Convention nationale que le représentant du peuple Garnier, de Xantes, instruit des malheurs des citoyens de Jonzac, ouvrage de deux intrigans, nommés Benoît et Messin, est venu à leur secours; que la vérité a paru dans tout son jour; que Benoît et Messin ont reçu le châtement qu'ils méritoient, et que le calme et le bonheur ont reparu parmi eux.

Cette société, tant de fois traitée de contre-révolutionnaire par les ennemis de la chose publique, vous fait passer ci-joint l'état des citoyens que la commune, qui n'est que de 2 500 individus, a fournis aux armées de la République : il passe 130, non compris les deux cavaliers qui se sont présentés à votre barre. Ses dons civiques en numéraire et en assignats s'élèvent depuis 15 mois à 4 000 livres. Tout récemment elle vient d'ouvrir une souscription pour la construction d'un vaisseau de ligne, qui a déjà produit 1 546 livres. Elle a de plus donné à la patrie des habits uniformes, des guêtres, 70 paires de souliers et 116 chemises. Elle félicite la Convention nationale d'avoir triomphé du moderne Cromwell et de ses complices, et l'invite à continuer sa glorieuse carrière (4).

(1) P.-V., XLIV, 38.

(2) *J. Fr.*, n° 696; *J. Perlet*, n° 698; *J. S.-Culottes*, n° 553.

(3) P.-V., XLIV, 38.

(4) *B<sup>in</sup>*, 6 fruct. (suppl<sup>t</sup>).